

## DEPARTEMENT DES LANDES - COMMUNE DE SAUBION

### Compte-Rendu du Conseil Municipal du jeudi 22 mai 2025 à 18h00.

Date de convocation du conseil municipal : 15 mai 2025.

Présents : S. DE ARTECHE, P. CANTAU, K. AUFAUVRE, MC. BERTIERE, B. DIDIH, S. BERGEROO, D. MATIGNON, Y. SAINT-GERMAIN, B. BEAUCOUESTE.

Excusés : S. LALLEMAND, A. COELHO, L. TRIPON, S. DELHOSTE, V. DARRAIDOU, C. GARCIA.

Absents représentés : L. TRIPON donne pouvoir à K. AUFAUVRE, C. GARCIA donne pouvoir à P. CANTAU.

Madame Karine AUFAUVRE a été désignée comme secrétaire de séance.

Madame la Maire préside la séance.

Le projet de compte-rendu de la séance du conseil municipal du 03 avril 2025 ne fait pas l'objet d'observation. Il est adopté à l'unanimité.

- 1- Constatation du transfert du bail emphytéotique entre CULTURES SOLID'ERE et VOISINAGE - Résiliation du bail emphytéotique entre la Commune et l'association VOISINAGE - Régularisation d'un bail rural à long terme entre Mme COUTTET - M FITZGERALD et la Commune de SAUBION (parcelles B1095 et B1096)

### **OBJET : BAIL A LONG TERME POUR L'EXPLOITATION AGRICOLE DES PARCELLES CADASTREES B N°1095 ET B N°1096.**

La tension foncière que connaît le territoire intercommunal génère de nombreux effets, notamment sur la filière agricole. En 5 ans, entre 2015 et 2020, ce sont ainsi 74 Ha de surfaces agricoles qui ont disparu soumis au développement de l'urbanisation.

La commune de Saubion détient un terrain agricole auparavant exploitée par une association d'insertion, « Culture Solid'Eres », pour la production de fruits et légumes en vente directe.

Depuis la cessation d'activité de cette association en 2024, puis la cessation de l'association « Voisinage » qui avait pris la suite et forte du contexte général sur le territoire intercommunal, la commune de Saubion souhaite maintenir une activité agricole locale en vente directe de produits.

Une commission composée de la Maire de Saubion, le Conseiller délégué à l'agriculture de MACS, les services de MACS, le CD40, AGROBIO, l'ALPAD, l'ADEAR, Terres de Liens et la SAFER s'est réunie le 20 décembre 2024 pour recevoir les candidats à la reprise d'exploitation. A l'issue de la commission, Mme Roxanne COUTTET et M. Enzo FITZGERALD ont été retenus pour l'exploitation des parcelles cadastrées B n°1095 et B n°1096.

Madame la Maire propose au conseil municipal de délibérer afin de régulariser l'exploitation agricole de ces deux parcelles.

### **Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité,**

- CONSTATE le transfert du bail emphytéotique conclu par la Commune de SAUBION le 17 juillet 2019 avec CULTURES SOLID'ERE (parcelle cadastrée B 1095) au profit de l'association VOISINAGE par suite de la transmission universelle de patrimoine de CULTURES SOLID'ERE au profit de l'association VOISINAGE (liée à la fusion-absorption intervenue entre les deux Associations) ;

-DONNE son accord pour la résiliation du bail emphytéotique entre la Commune de SAUBION et l'Association VOISINAGE sans indemnité de résiliation ;

- DONNE son accord pour :

- régulariser un bail à long terme avec Madame Roxane COUTTET (ou son entreprise individuelle ou toute société dans laquelle elle sera gérante et associée majoritaire) avec une date d'effet au jour de la signature de l'acte,

- relatif aux parcelles situées sur la Commune de SAUBION et cadastrées B n°1095 et B n°1096,

- moyennant un loyer annuel de 1 682 euros pour 2ha 54a 92ca, soit 660 euros par hectare par an,

- pour une durée de 18 ans,

- accord dès à présent pour prévoir dans le bail à long terme une mise à disposition de ce bail au profit d'un GAEC qui sera constitué entre Madame Roxane COUTTET et Monsieur Enzo FITZGERALD.

- DIT que les frais d'acte seront pris en charge par le preneur ;

- AUTORISE Madame la Maire à signer l'ensemble des actes y afférents.

Madame la Maire salue et remercie l'ensemble des conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

A Saubion le 05 juin 2025

La Maire,  
Sylvie DE ARTECHE

